



**LE CANNET
DES MAURES**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4401
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	119

Informations financières - ratios	Valeurs (en euros)	Moyennes nationales de la strate (en euros)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 202,44	859,00
Produit des impositions directes/population	497,33	451,00
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 240,74	1 033,00
Dépenses d'équipement brut/population	406,45	307,00
Encours de dette/population	353,42	847,00
DGF/population	57,30	197,00

Ils sont présentés avec la reprise des résultats de 2016.

Montants des budgets 2017 consolidés :

	Fonctionnement		Investissement*		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	5 824 202,00	5 824 202,00	4 099 898,49	4 099 898,49	9 924 100,49	9 924 100,49
Budget annexe de l'Eau potable	804 976,69	804 976,69	487 384,25	487 384,25	1 292 360,94	1 292 360,94
Budget annexe de l'assainissement	622 243,10	622 243,10	362 420,03	362 420,03	984 663,13	984 663,13
Budget annexe du lotissement du Portaret	2 313 106,64	2 313 106,64	2 289 591,08	2 289 591,08	4 602 697,72	4 602 697,72
TOTAL	9 564 528,43	9 564 528,43	7 239 293,85	7 239 293,85	16 803 822,28	16 803 822,28

* dont restes à réaliser 2016

Les orientations et priorités du budget 2017 :

Les budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De limiter la pression fiscale en maintenant les taux des impôts locaux. Toutefois la dégradation de l'épargne nette en raison de la forte baisse des dotations de l'Etat a conduit la municipalité à augmenter en 2017 le taux de la taxe sur le foncier bâti de 1.08 point.
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De soutenir l'investissement public local. En 2017, la commune investira près de 3 000 000 € (Restes à réaliser 2016 compris) sur le budget principal 454 000 € et 205 000 € sur les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement.

Présentation des budget primitifs 2017 :

BUGDET PRINCIPAL

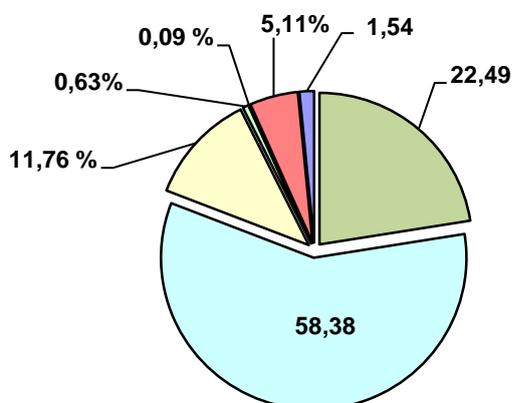
➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 824 202,00 € en dépenses et recettes soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2016 (5 757 661.47 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Variation
011	Charges à caract.général (22,49%)	1 384 558,00	1 309 789,00	-74 769,00
012	Charges de personnel (58,38%)	3 240 000,00	3 400 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante (11,76%)	661 704,00	684 782,00	23 078,00
66	Intérêts de la dette (0,63%)	42 798,32	36 442,95	-6 355,37
67	Charges exceptionnelles, autres (0,09%)	19 021,15	5 500,00	-13 521,15
042	Amortissements, cessions, autres (5,11%)	249 972,80	297 907,44	47 934,64
023	Virement à la section d'investissement (1,54%)	159 607,20	89 780,61	-69 826,59
Total		5 757 661,47	5 824 202,00	66 540,53

Charges de fonctionnement 2017



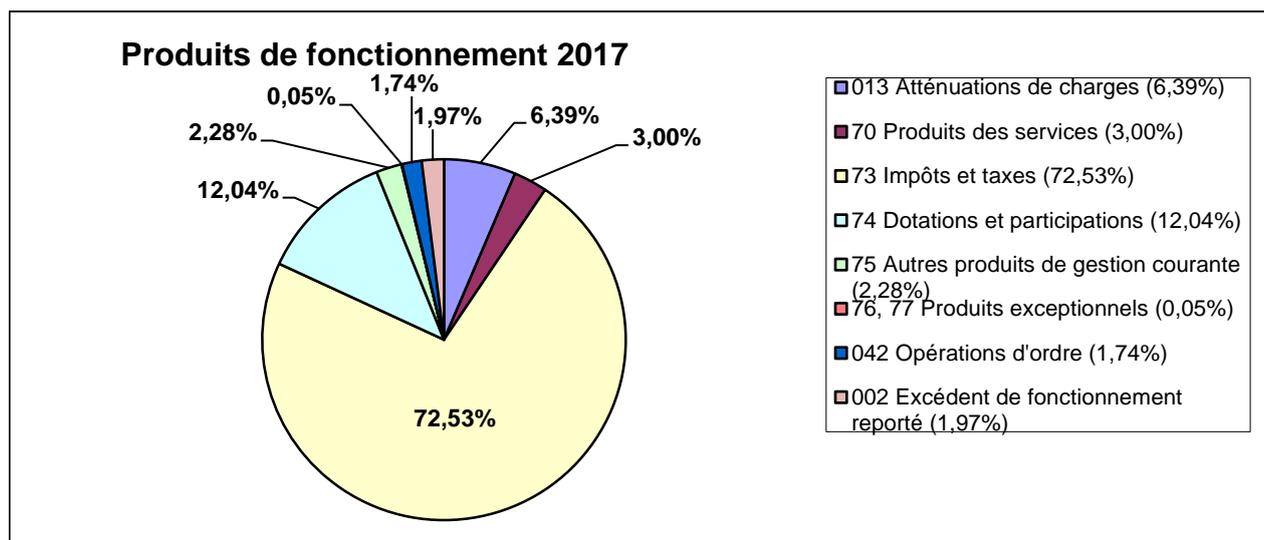
■	011 Charges à caract.général (22,49%)
■	012 Charges de personnel (58,38%)
■	65 Autres charges de gestion courante (11,76%)
■	66 Intérêts de la dette (0,63%)
■	67 Charges exceptionnelles, autres (0,09%)
■	042 Amortissements, cessions, autres (5,11%)
■	023 Virement à la section d'investissement (1,54%)

- Les charges à caractère général baissent de - 5.40 % (chapitre 011)

- Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement : 58.38% mais 55.35 % en tenant compte des remboursements sur les rémunérations. Ce poste est en augmentation de +4.94% du fait du glissement vieillesse-technicité et du recrutement prévu en 2017 d'un informaticien et d'un mécanicien.
- Les charges de gestion courantes sont en hausse principalement en raison de l'augmentation de la participation au S.D.I.S. (Service départemental d'Incendie et de Secours). La participation du Cannet des Maures passera de 85 132 € en 2015 à 134 107 € en 2018 (soit + 57.5% en 3 ans)
- Les intérêts de la dette diminuent de 15% en raison du processus de désendettement de la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Budget 2017	Variation
013	Atténuations de charges (6,39%)	275 025,00	372 392,08	97 367,08
70	Produits des services (3,00%)	163 400,00	174 588,43	11 188,43
73	Impôts et taxes (72,53%)	4 178 895,00	4 224 025,00	45 130,00
74	Dotations et participations (12,04%)	896 686,00	701 279,00	-195 407,00
75	Autres produits de gestion courante (2,28%)	116 812,00	132 850,00	16 038,00
76, 77	Produits exceptionnels (0,05%)	21 088,66	3 010,00	-18 078,66
042	Opérations d'ordre (1,74%)	105 754,81	101 438,00	-4 316,81
002	Excédent de fonctionnement reporté (1,97%)		114 619,49	114 619,49
Total		5 757 661,47	5 824 202,00	66 540,53



- **La commune doit faire face à une très forte diminution des dotations versées par l'Etat :**
 En 2017, la commune devra de nouveau connaître une forte diminution de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat (-50 000 € attendus en 2017).
 De 2013 à 2016, la diminution cumulée de la DGF s'établit à -588 285 €. Durant cette période, la commune a fait le choix de ne pas faire subir ces pertes de recettes aux cannois par une hausse équivalente de la fiscalité de +2.26%, +7.46 % et +6.53 % en 2014, 2015 et 2016.
 Toutefois, après trois réductions successives des dotations de l'Etat qui ont conduit en 2016 à une baisse de la capacité d'autofinancement des dépenses d'équipement, la commune a décidé de maintenir les taux des impôts locaux excepté pour la taxe sur le foncier bâti en hausse de 1.08 point.

Taux	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux Taxe d'habitation	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%
Taux Foncier bâti	15,64%	15,64%	15,64%	15,64%	15,64%	16,72%
Taux Foncier non bâti	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%

- Les atténuations de charges (remboursements liés au personnel communal) augmentent de 35 % du fait de la prise en compte du paiement des rémunérations d'un agent supplémentaire au CCAS et de la revalorisation des remboursements des budgets eau et assainissement liés au glissement vieillesse-technicité.
- Enfin on notera l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 en fonctionnement au compte 002 pour 114 619,49 €.

➤ **Section d'investissement**

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 4 112 898.49 € (Restes à réaliser 2016 intégrés).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles 2017	Restes à réaliser 2016 + propositions nouvelles	Part en %
10	Dégrèvement taxes d'urbanisme	10 000,00		10 000,00	10 000,00	0,24
16	Remboursement capital dette	1 169 000,00		1 081 000,00	1 081 000,00	26,28
20	Etudes, logiciels	239 650,00	152 510,79	169 700,00	322 210,79	7,83
204	Subventions d'équipement	41 700,00	20 000,00	4 100,00	24 100,00	0,59
21	Dépenses d'équipement	2 345 336,41	975 255,70	1 557 450,00	2 532 705,70	61,59
23	Autres dépenses d'équipement	80 444,00	3 444,00	30 000,00	33 444,00	0,81
27	Prêts rénovation façades	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0,19
040/041	Amortissements, intégration études	135 754,81		101 438,00	101 438,00	2,47
Total :		4 021 885.22	1 159 210.49	2 953 688.00	4 112 898.49	100

- Sur les 1 081 000 € de remboursement du capital de la dette, il est prévu le remboursement de l'emprunt court terme, dit prêt relais de 1 000 000 € en cas de vente du terrain « Cannet Santé ».
- En tenant compte des restes à réaliser 2016, les prévisions de dépenses d'équipement en 2017 atteignent plus de 3 millions d'euros et témoigne de la volonté politique de mettre en place les équipements et infrastructures nécessaires aux besoins des cannétois et de soutenir l'économie locale par ses achats auprès des professionnels locaux.

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

Objet dépenses	Propositions 2017
Halle marchande : études; maîtrise d'œuvre (78 000 € en reports pour la démolition)	140 000,00
Acquisitions foncières (régularisations voirie, terrains Escota, etc)	52 000,00
Aire du Recoux : aménagement d'espaces de repos (tables, bancs...) et modules aire de jeux	20 000,00
Travaux de voirie (trottoirs, chaussées, infrastructures, mobilier urbain)	430 000,00
Vidéo protection et matériels police municipale	31 800,00
Conteneurs enterrés	45 000,00
Borne de recharge électrique	7 500,00
Batteries véhicules électriques	6 000,00
Ecoles : création d'un préau, rénovation fenêtres 2 classes, etc	73 000,00
Plantation d'arbres + mobilier divers de jardin	20 000,00
Travaux Recoux : faux-plafonds, installations de chauffage (60 000 € de reports)	45 000,00

Tennis : accès PMR courts + parvis club house	20 000,00
Centre technique municipal : Maîtrise d'œuvre, études, travaux d'extension	180 000,00
Réhabilitation du bâtiment GIONO - Ex-GRETA (reports 50 000 €)	367 000,00
Eclairage public, réseau d'électricité et réseau incendie	58 000,00
Aménagement sentier de la Boudrague	30 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles 2017	Restes à réaliser 2016 + propositions nouvelles 2017	Part en %
13	Subventions d'investissement	633 121,69	319 714,00	199 057,00	518 771,00	12,61
16	Emprunts	132 076,08		452 187,71	452 187,71	10,99
10	FCTVA, taxes d'urbanisme,	330 000,00		235 000,00	235 000,00	5,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 300 892,63	0,00	551 136,19	551 136,19	13,40
165	Dépôts et cautionnements	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,12
024	Produit des cessions d'immobilisations	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	24,31
001	Excédent d'investissement 2016			961 115,54	961 115,54	23,37
040/041	Amortissements, intégration études, Virement section fonctionnement	439 580,00		387 688,05	387 688,05	9,43
27	Prêt à la rénovation des façades			2 000,00	2 000,00	0,05
		3 840 670,40	319 714,00	3 793 184,49	4 112 898,49	100,00

- Concernant les recettes d'investissement, la commune a sollicité et sollicitera systématiquement les financeurs traditionnels que sont l'Etat, la Région et le Département pour les projets d'équipement 2017. Les subventions d'investissement qui seront accordées viendront en substitution de l'emprunt d'équilibre de 452 187.71 €.
- Nous retrouvons en recettes d'investissement, l'excédent 2016 d'un montant de 961 115.54 € ainsi que la part de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 551 136.19 €.

BUGDETS ANNEXES

➤ Budget annexe de l'eau Potable

- Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à **1 292 360.94 €** : 804 976.69 € et 487 384.25 € respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de 31 775.30 € au 01/01/2017.
Les dépenses d'équipement nouvelles 2017 s'établissent à 398 022.32 €. Elles portent sur les opérations suivantes.

Les principales opérations d'équipement s'élèveront en 2017 à 454 343,69 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2017
Etudes diverses	12 882,94 €
Matériels d'exploitation	77 884,78 €
Extension et réfection de réseaux	363 575,97 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT :	454 343,69 €

➤ **Budget annexe de l'assainissement**

- Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à **984 663,13 €** : 622 243,10 € et 362 420,03 € respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de **1 846 755,02 €** au 01/01/2017.
Les dépenses d'équipement nouvelles 2017 s'établissent à 398 022,32 €. Elles portent sur les opérations suivantes.

Les principales opérations d'équipement devraient s'élever en 2017 à environ 205 129,70 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2017
Etudes diverses	20 000,00 €
Matériels d'exploitation	14 000,00 €
Hydrocurage des réseaux, recherche eaux parasites	2 783,20 €
Extension et réfection de réseaux	168 346,50 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT :	205 129,70 €

➤ **Budget annexe du lotissement du Portaret**

- Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à **4 602 697,72 €** : 2 313 106,64 € et 2 289 591,08 € respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de 954 476,32 € au 01/01/2017.
- Le stock de terrains à vendre s'établit au 01/01/2017 à 1 138 591 €.
- Le budget 2017 prévoit la vente des lots 8, 9 et 11 à 15.

Effectifs de la collectivité au 01/01/2017 :

Les effectifs pourvus sont de 92 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

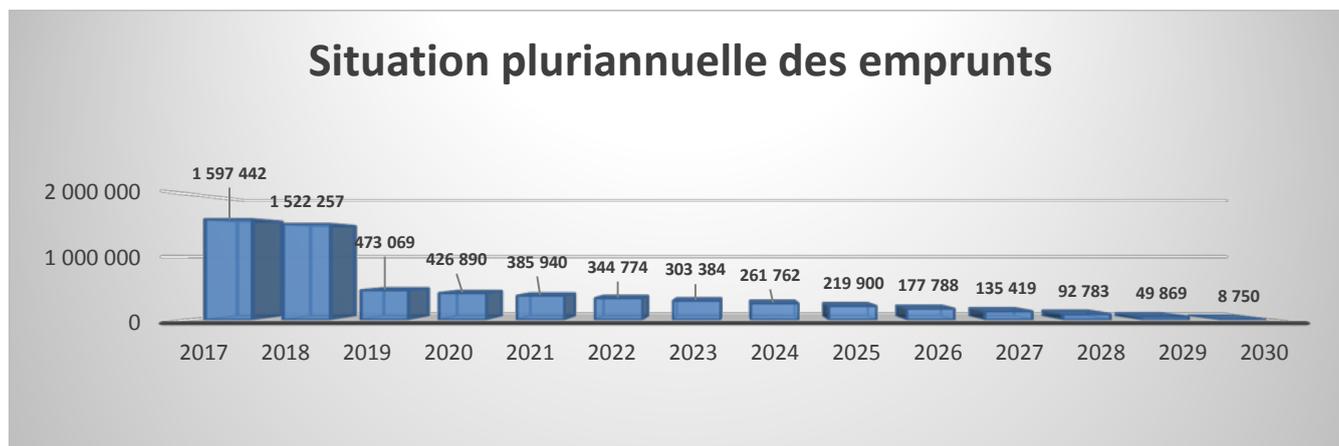
	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	4	1	5
Contrats aidés	8	4	12
Titulaires	35	40	75
Total	47	45	92

Niveau d'endettement

1. L'état de la dette.

Le capital restant dû de la dette de la commune au 01/01/2017 est de 1 597 442 €. L'annuité de la dette en 2017 sera de 1 110 000 € dont 1 074 000 € de remboursement du capital. Rappelons que dans cette prévision de 1 074 000 €, nous trouvons le remboursement du prêt relais de 1 000 000 €. Ce remboursement interviendra en 2017 en cas de réalisation de la vente du terrain Cap-Santé.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2017 jusqu'en 2030.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.

L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute dégagée en 2016 est de 810 000 €, bien au-delà du remboursement de la dette en 2017 qui sera de 74 000 € sans tenir compte du prêt relais de 1 000 000 €.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ainsi avec un **taux de 2** (1 597 442 €/810 000 €), la commune pourrait rembourser sa dette en 2 ans si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. C'est un taux très bas (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).

[eg1]

